

Cité administrative

15 bis rue Dupetit-Thouars

49047 ANGERS CEDEX

**SITES DE REGROUPEMENT SUR LE TEMPS SCOLAIRE DES ENFANTS
DES PERSONNELS INDISPENSABLES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE**

(écoles publiques)

Version du 17 mars 2020

Pour les communes et écoles ne figurant pas dans la liste ci-dessous, si besoin, l'accueil est organisé dans les lieux habituels de scolarisation.

Communes	Sites de regroupement	Indications
Angers	Ecole Adrien Tigeot (162 Rue Saumuroise)	pour les élèves des écoles des secteurs Roseraie, Justices, Madeleine
	Ecole Condorcet (5 Rue Gutenberg)	pour les élèves des écoles des secteurs Gare, Lafayette, Eble
	Ecoles Cussonneau (15 Rue des Cordeliers)	pour les élèves des écoles des secteurs Centre et Monplaisir
	Ecole Dacier (7bis Rue Dacier)	pour les élèves des écoles des secteurs Doutre et Hauts de St Aubin
	Ecole Rostand (3 Rue Jean Rostand)	pour les élèves des écoles des secteurs Lac de Maine et Belle Beille
Avrillé	Ecole du Bois-du-Roy (Centre de loisirs, 33 allée Georges Brassens)	pour les élèves des écoles Aérodrome, Bois-du-Roy, Piaget, St Exupéry
Beaucouzé	Ecoles maternelle et élémentaire M Ravel (3 av. de la Grange aux Belles)	pour les élèves des écoles M. Ravel et J. Prévert
Bellevigne-en-Layon	Ecole Jules Spal – Thourcé (5 Boulevard de la République)	pour les élèves des écoles de la commune nouvelle
Blaison - Saint-Sulpice	Ecoles maternelle et élémentaire de Brissac Quincé (Rue de l'Aubance)	pour les élèves de l'école de Blaison-Gohier
Brissac-Loire-Aubance	Ecoles maternelle et élémentaire de Brissac Quincé (Rue de l'Aubance)	pour les élèves des écoles de Brissac-Quincé, Les Alleuds, Luigné, Saulgé, St Saturnin et Vauchrézien
Cheffes sur Sarthe	Ecole C. Fasilteau – Cheffes (11 Rue du 11 Novembre)	pour les élèves des écoles de Cheffes sur Sarthe, Etriché et Tiercé
Cholet	Une organisation spécifique avec un nombre d'écoles limité est en cours de construction.	
Corzé	Site écoles de Seiches sur le Loir	pour les élèves des écoles de Corzé, Lézigné et Seiches sur le Loir

Ecouflant	Ecole maternelle Bellebranche (Promenade de la Vieille Maine)	pour les élèves des écoles George Sand, Bellebranche élémentaire et Bellebranche maternelle
Erdre en Anjou	Ecole maternelle Hervé Bazin - Vern d'Anjou (1 rue Hervé Bazin)	pour les élèves des écoles Hervé Bazin Vern d'Anjou, Robert Doisneau Gené
Etriché	Ecole C. Fasilleau – Cheffes (11 Rue du 11 Novembre)	pour les élèves des écoles de Cheffes sur Sarthe, Etriché et Tiercé
Les Hauts d'Anjou	Ecole M. Pagnol – Châteauneuf sur Sarthe (Chemin de la Ronde)	pour les élèves des écoles de Châteauneuf sur Sarthe et Cherré
Les Ponts de Cé	Ecole élémentaire Raymond Renard (7 Rue Charles de Gaulle)	pour les élèves des écoles de la commune
Lézigné	Site écoles de Seiches sur le Loir	pour les élèves des écoles de Corzé, Lézigné et Seiches sur le Loir
Lys-Haut-Layon	Ecole de Tigné (Place de la Mairie)	pour les élèves du RPI Tigné/Cernusson
	Ecole Jean de la Fontaine - Nueil-sur-Layon (11 rue Colombier).	pour les élèves des autres communes déléguées
Morannes sur Sarthe-Daumeray	Une organisation est en cours de construction.	
Ombrée d'Anjou	Ecole maternelle Henri Dès – Pouancé (5 place du Champ de Foire)	pour les élèves des écoles maternelle Henri Dès Pouancé, élémentaire, Jules Verne Pouancé, classe unique La Prévrière
Saumur	Site l'île des enfants (1143 avenue François Mitterrand)	pour les élèves de toutes les écoles de la commune
Seiches sur le Loir	Site écoles de Seiches sur le Loir	pour les élèves des écoles de Corzé, Lézigné et Seiches sur le Loir
Tiercé	Ecole C. Fasilleau – Cheffes (11 Rue du 11 Novembre)	pour les élèves des écoles de Cheffes sur Sarthe, Etriché et Tiercé
Verrières en Anjou	Ecole maternelle Jean De La Fontaine – St Sylvain d'Anjou (12 Rue Henriette Brault)	pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire Jean De La Fontaine
	Ecole élémentaire Le Clos De La Motte – Pellouailles les Vignes (Cour Brulettes)	pour les élèves des écoles Le Tertre et Le Clos de La Motte